

M. le prédicateur cite alors une belle page de Mgr Bessan, écrite il y a 45 ans, une autre de Gratry, aussi très au point, et il s'écrie :

En quoi, parce qu'il n'est pas condamné par un tribunal, un voleur en liberté diffère-t-il aux yeux de la justice divine du voleur sous verrous? Ah! qu'il est facile d'être honnête en apparence et malhonnête en réalité, et comme je comprends le cri du prophète Jérémie: " Seigneur, vous êtes le seul qui jugiez avec justice, parce que seul vous sondez les reins et les coeurs ".

M. l'abbé Melançon évoque ensuite, comme pour marquer d'un trait plus vif son argumentation, le souvenir d'une visite qu'il fit un jour dans un bagne. A un pauvre détenu qui tout en lui faisant l'avcu de sa misère lui demandait si d'autres dans le monde, bien qu'ils aient su la manière de s'y prendre et aient échappé à la vindicte des tribunaux, n'étaient pas quand même aussi coupables que lui, M. l'abbé affirme qu'il n'osa pas répondre.

Enfin, l'orateur consacre la dernière partie de son discours aux causes de l'injustice, ou des injustices, qu'il vient de stigmatiser si vigoureusement. Il les ramène toutes au désir immodéré des richesses, dont il nous brosse encore divers tableaux hauts en couleurs, mais justes. Il rappelle l'obligation absolue de la restitution et les difficultés qu'elle entraîne, surtout en face de la mort. J'abrège, il le faut, et je le regrette. M. le prédicateur termine par un beau et fier portrait de l'honnête homme, que j'aurais voulu donner ici *in-extenso*. Je renvoie mes lecteurs à la brochure que, je l'espère, l'orateur fera paraître, sous les auspices, peut-être, ainsi que je l'ai suggéré au début de cette trop modeste analyse, de *l'Ecole Sociale Populaire*.

* * *

ex
b
le
de
nu
mi
le
vé
bl
co
mi
ses
av
dro
me
ce
da
l'au
I
exo
subj
du
M.
ead
J'e
dan
tout
Doc
teur
Q
nité